

Règlement

Inscriptions

Toute personne (homme ou femme) né(e) avant le 1^{er} janvier 1994 peut s'engager en présentant soit :
Une licence UFOLEP (2009/2010 ou 2010/2011) indiquant la pratique du cyclisme
Une licence FFC ou FSGT 2010
Un certificat médical daté de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition

Engagement

Le coût de l'engagement est de 5€ pour les licenciés UFOLEP, 6€ pour les autres.

Dossard

La remise des dossards se fera à la salle des fêtes (ancienne gare) de Maron à partir de 8 h 30.
Le dossard est à mettre à gauche.

Echauffement

Dès le départ du premier coureur, l'échauffement est interdit sur le circuit sauf entre le départ et le croisement avec la route de « Villey le sec – Neuves Maison ».
Ne pas négliger l'échauffement.

Heure de départ

Les pré-inscrits peuvent choisir leur heure de départ (entre 9h30 et 10h30).
Sinon, l'heure de départ sera déterminée dans l'ordre d'engagement en fonction des horaires disponibles.
Le premier départ a lieu à 9 heures 30, puis de minute en minute.

Départ

Le départ est donné sur la rue de la gare au niveau du restaurant « le Caroloup ».

Circulation sur la voie de droite

Plusieurs contrôleurs sont placés au cours de la montée.
Si un coureur coupe complètement la ligne blanche, il sera pénalisé de une minute par infraction.

Voiture suiveuse :

Aucune voiture suiveuse n'est autorisée.
Si une voiture suiveuse est observée, une minute de pénalité sera appliquée.

Coureur doublé

Tout coureur doublé ne devra pas prendre le sillage du coureur le doublant sous peine de disqualification.

Signalétique

Des panneaux ou indications au sol indiqueront sur le bord de la route :

- 3 derniers kilomètres
- 2 derniers kilomètres
- Dernier kilomètre
- 500 derniers mètres
- 100 derniers mètres

L'arrivée sera matérialisée par une flamme Ufolep, sur la droite de la route. Elle sera placée au niveau du restaurant « le Crocodile ».

Parking à l'arrivée

Le parking du restaurant « le Crocodile » est disponible à l'arrivée. Il devra être libéré à 11h30.

Deux coureurs à égalité de temps

Au classement général, le sexe est déterminant (femme puis homme).
Sinon le second critère est l'âge, au bénéfice du plus âgé.

Récompenses

Les récompenses seront délivrées selon les 7 catégories d'âge (âge déterminé selon la réglementation Ufolep en vigueur, c'est-à-dire l'âge au 01/01/2010) suivantes :

«Hommes – moins de 30 ans »

«Hommes -30-39 ans »

« Hommes - 40 – 49 ans »

« Hommes - 50 – 59 ans »

« Hommes - 60 ans et + »

« Femmes - moins de 35 ans »

« Femmes - 35 ans et plus »

Des prix spécifiques aux licenciés UFOLEP seront distribués.

La présence des participants est obligatoire pour la remise des prix, sauf en cas d'impondérable et en l'ayant signalé auprès de l'organisation.

La remise des récompenses aura lieu à 11h30 à la salle des fêtes de Maron. Suivant le nombre de participants, elle pourra être retardée.

Autre litige

Si un point non prévu dans ce règlement s'avère en cours ou après l'épreuve, l'organisation se chargera de prendre une décision.